

Master 2 parcours Psychologie Sociale COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2023-2024

Arrêté n° 2023-83

Président.e Enseignant.e chercheur.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emilie Vayre	Marjolaine Doumergue (MCF)		Noémie Cohen
	Ludivine Jamain (MCF)		
Suppléant président.e			
Sabine Caillaud			